

PROCÈS VERBAL

COMITÉ SYNDICAL

DE L'EIM

DU 02 JUILLET 2025

CS N° 2025-04

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL :

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi deux juillet, le Comité Syndical de l'École Intercommunale de Musique Isle-Bosmie-Condat, dûment convoqué, s'est réuni à dix-huit heures, au siège social, salle du Conseil de la mairie d'Isle, 87170 ISLE.

Date de convocation du Comité Syndical : 26-06-2025.

Ordre du jour :

- Approbation du PV précédent : CS 2025-03.
- Contrats personnels contractuels 2025-2026.
- Renouvellement des conditions d'exercice d'une activité accessoire.
- Vote de l'état récapitulatif des entrées d'immobilisations

QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur les inscriptions 2025-2026.
- Point sur la fin de l'année et les dernières représentations.

Présents : M. Gilles BEGOUT, Mme Aline COUDERT, Mme Émilie RABETEAU Mme Maud TERRACOL.

Excusés : M. Karl PERIGAUD, M. Jean-Michel IGOULZAN, Mme Céline JALLAIS, M. Florian CAMPOURCY, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Viviane RAFFIER, Mme Cécile FADAT, M. Maurice LEBOUTET.

Pouvoirs : Néant

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance.

	Titulaires 6	Suppléants 6
Présents	4	0
Votants	4	0
Pour	4	0
Contre	0	0
Abstentions	0	0

Assistent également à cette réunion à titre consultatif, la Directrice Administrative et Financière, le Responsable pédagogique et la Coordinatrice.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL 2025-03 DU 7 MAI 2025 :

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance précédente.

2 – PERSONNELS CONTRACTUELS 2025-2026 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la délibération N° 2013-03 du 1^{er} septembre 2013 créant les postes de titulaires et non titulaires (CDI et CDD) au sein de l'EIM.

Le Président indique qu'il est nécessaire, pour faire face aux besoins de l'enseignement musical, de procéder à la création de 3 contrats à Durée Déterminée du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026 comme suit :

- Un enseignant à raison de 1,5h/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique en Clavier. Du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026.
- Un enseignant à raison de 2,83h/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique en Trompette et Banda. Du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026.
- Un enseignant à raison de 8h/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique en Guitare Électrique. Du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026.
- Un enseignant à raison de 1,5h/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique en Violoncelle. Du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré vote à la majorité absolue des membres présents la création des emplois ci-dessus et autorise le Président à procéder aux recrutements y afférents.

3 – RENOUELEMENT DES CONDITIONS D'EXERCICE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique,

CONSIDERANT la nécessité de recruter une Directrice Administrative et Financière auprès du Président qui se verra confier des missions d'accompagnement et d'expertise ainsi que la supervision des services liés à l'administration de l'EIM,

CONSIDERANT que les fonctions exercées ne suffisent pas à elles seules à occuper un agent à temps plein et de façon permanente, et satisfont aux conditions fixées par la législation susvisée,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire de la Commune d'Isle, en sa qualité d'employeur principal a autorisé Madame Cécile BRAUGE-DELAIRE, Directrice Générale des Services de la Commune à exercer une activité accessoire de Directrice Administrative et Financière auprès du Président de l'EIM,

Le Comité Syndical de l'EIM :

DECIDE de créer l'activité accessoire de Directrice Administrative et Financière auprès de M. le Président, à compter du 1^{er} septembre 2025, afin d'assurer les missions d'accompagnement et d'expertise sur :

- Prospective et Préparation Budgétaire ;
- Suivi Budgétaire ;
- Pilotage Comptable et Ressources Humaines ;
- Supervision des services liés à l'administration de l'EIM ;
- Tout sujet ou dossier particulier confié par le Président.

DECIDE de recruter Madame Cécile BRAUGE-DELAIRE, Directrice Générale de Services de la Commune d'Isle, fonctionnaire territorial, en qualité de Directrice Administrative et Financière du Président pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2025.

À ce titre, Madame Cécile BRAUGE-DELAIRE est recrutée dans le cadre d'une activité accessoire, évaluée à 2 heures par semaine, exercée en dehors de ses heures de service au titre de son activité principale.

DECIDE de fixer la rémunération correspondant à une indemnité forfaitaire annuelle de 2700€ brut fixée par arrêté du Président au titre des fonctions susvisées.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4 – VOTE DES ETATS RECAPITULATIFS DES IMMOBILISATIONS 2024 :

Lors du vote du CFU le 19 mars 2025, l'annexe relative aux entrées d'immobilisations n'ont pas été présentée. Elle est annexée à la présente délibération.

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical :

- Approuve l'état des entrées d'immobilisations ;
- Autorise le Vice-président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

► Point sur les inscriptions 2025-2026 :

À ce jour : 10 élèves en Jardin Musical – 32 en Éveil Musical – 171 instrumentistes (dont 74 en FM) – 26 Chorale symphonica – 10 pratiques collectives en inscription seule, pour un total de 249 élèves.

► Point sur les évènements de fin d'année :

- Les examens et la cérémonie de remise des diplômes, cette année à Condat, se sont déroulés en juin dernier. Il n'y a eu aucuns recalés.
- Le dernier concert de l'EIM qui devait se déroulé, le 1^{er} juillet, au Parc du Boucheron à Bosmie a été rapatrié en salle Bizet à cause de la chaleur (et finalement également de l'orage qu'il y eut ce soir-là). Cela s'est très bien passé et a clôturé en beauté l'année 2024-2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45

La secrétaire de séance,



Aline COUDERT

Le Président de l'EIM,



Gilles BEGOUT